

A NOS COMPATRIOTES.

Qui ne serait vivement préoccupé de la gravité de la crise actuelle ? à quel terme doit enfin nous conduire le système politique, à qui nous devons un état de chose aussi effrayant ? voilà des questions sinistres, des questions grosses d'orages et de tempêtes, sur lesquelles on tremble de s'interroger... Mais pourtant qui pourrait ne pas s'abandonner quelquefois à des prévisions funestes ! Oh ! nous le disons avec douleur, pour tout ce qui porte un cœur d'homme, l'indifférence est crime en de telles circonstances : nous aussi nous gémissons, nous aussi nous avons des yeux et nous voyons l'avenir : c'est un devoir pour nous et nous le remplissons, c'est un devoir que d'élever la voix et de faire entendre des paroles fortes et pénétrantes ; malheur à qui ne sait pas trouver des accents d'humanité et des paroles à remuer les entrailles alors qu'il entend des cris et des sanglots !

Oh ! ce ne sont pas des chansons qu'il nous faut aujourd'hui : quelque chose de plus sérieux nous occupe, nous ne savons pas rire au milieu des larmes. Qu'avons-nous donc à faire ? examiner les causes de cette crise, calculer ses résultats, dire quand elle finira ; eh ! mon Dieu, non, nous ne pouvons le dire ici ; bornons-nous à constater le mal, et s'il se peut, à indiquer le remède.

Le mal existe, il est trop réel, un malaise affreux se fait sentir : la classe ouvrière ne peut suffire par son travail à ses besoins les plus impérieux : voilà la cause, la cause unique des agitations qui nous épouvantent ; les ouvriers manquent de pain. Eh ! qu'on cesse de les attribuer, ces agitations, à des menées sourdes, à des manœuvres coupables ! il est trop vrai qu'un parti aux abois veut les exploiter à son profit, mais l'ouvrier est habitué à se contenter de ce qui lui est strictement nécessaire, il ne veut que du travail et du pain ; s'il sort de ses ateliers pour s'ameuter sur la place publique, c'est que sa misère est profonde, c'est qu'il est réduit au désespoir, c'est qu'il souffre, c'est qu'il a faim !

Voilà le mal auquel il est urgent de remédier ; qu'on n'attende pas, car celui qui est affamé ne peut pas attendre, et qu'on y prenne garde, c'est une horrible chose que d'être tourmenté par le besoin, et quand l'homme, poussé au désespoir, se livre à des excès, ce n'est pas lui qu'il faut accuser, ce sont ceux qui pouvaient le secourir et ne l'ont pas fait ; malheur à ceux-là ! eux seuls sont responsables, eux seuls doivent porter le poids de tous les maux qu'ils pouvaient éviter.

Et ici tous les tarifs seraient illusoires ; ne pensez pas que l'intervention de l'autorité où elle n'a que faire, puisse calmer le malaise actuel. Nous ne craignons pas de l'affirmer, ce serait une tyrannie qu'une mesure qui aurait pour effet de contraindre le négociant à fabriquer des étoffes dont il n'a pas l'emploi, tyrannie qui porterait une atteinte mortelle à notre industrie et serait également funeste pour tous.

Mais la misère est effrayante, il faut des moyens prompts, efficaces, il faut secourir des frères malheureux, il faut apaiser leurs besoins.

C'est dans ce but que nous avons recours à une souscription comme le seul moyen qui réponde à l'urgence de la situation actuelle.

Qui pourrait ne pas s'associer à cette idée ? qui pourrait ne pas se rallier à nous pour empêcher des familles de périr de misère ? qui pourrait refuser un peu de son superflu à ceux qui manquent du nécessaire ? Qu'on y songe, il le faut, la crise est imminente ; de grands maux nous menacent, il faut les éviter ; eh bien ! c'est à ceux qui ont à donner à ceux qui n'ont pas : ce sera à la fois un acte de raison et un acte d'humanité.

Nous avons fait notre devoir, que chacun fasse le sien !

Mon rêve.

C'est quelque chose de très-réel
qu'un rêve.

Jules JANIN.

Un jour je rêvais que j'étais roi.

Je fus élu de la plus étrange façon ; ce fut un vrai tour d'escamotage.... Si je m'en souviens bien, tout cela se fit au milieu d'une bagarre.

J'avais de l'audace.... et puis de l'argent, beaucoup d'argent.

Mes amis crièrent bien haut que j'étais l'homme indispensable ; de bonnes gens le crurent.

Ils me haussèrent sur le pavois : le peuple ne savait pas où ils voulaient en venir ; il regarda d'un air étonné et laissa faire.

Comme mes amis s'entendaient à merveille, ils firent tout ce qu'ils voulurent.... A eux seuls ils me nommèrent.

Et puis ils vinrent me dire que j'étais l'élu du peuple.... Moi, je fis semblant de le croire.

Et ils crièrent : Vive le roi !

Le peuple allait se fâcher ; mais on lui dit que j'étais la meilleure des républiques, ce qui me fit beaucoup rire ; il demanda des institutions républicaines ; je promis tout ce qu'on voulut, sauf à me dédire ensuite.

Toutes les promesses que je fis alors reçurent le nom de programme : on me les rappela quelque temps après. Je répondis, moi, que je ne savais ce qu'on voulait dire.

Il y eut des gens qui prirent fort mal la chose ; je les fis mettre en prison.

Il y eut des émeutes : j'ordonnai qu'on fit feu sur la canaille, et ce fut chose admirable !

Mais tous les jours la canaille recommençait à faire tapage.

L'on criait tout haut que je ne valais pas mieux que mon prédécesseur.

Tout le monde dit : Ce n'était pas la peine de renvoyer l'autre.

Et mes amis me renièrent.

Je perdis la tête.....

Alors mon pied glissa.

Et je sentis une secousse, comme celle d'un tremblement de terre.

Le sol se déroba sous moi.

J'étais au bord d'un précipice.

Je m'accrochais à tout pour m'empêcher de tomber..... mais la secousse devint plus violente.

Et je perdis l'équilibre.....

MONSIEUR PRUNELLE.

Le Précurseur l'a dit et le juste-milieu veut le prouver. M. Prunelle est le seul possible, son nom vient de sortir de l'urne électorale, et soyez-en bien sûr, le choix du roi tombera sur lui, car si le roi nomme, les ministres choisissent, et les ministres sont reconnaissans. Voilà donc ce que nos gouvernans appellent une élection municipale ! quelle amère dérision !...

M. *Prunelle* sera maire de Lyon. Il est inévitable comme le choléra. Supposons donc que ce fonctionnaire (ce n'est pas du choléra que je parle) se présente devant nous et nous dise :

Examinez ma vie et voyez qui je suis.

Que lui répondrons-nous ?

L'examen sera peut-être un peu long ; n'importe... commençons.

A une époque de sanglante mémoire, vous nous êtes arrivé de Montpellier ; hommages, crédit, considération, rien ne vous a été refusé ; nous examinerons plus tard si vous n'en étiez pas indigne.

On vous a fait une popularité toute-puissante en vous accordant l'honneur de présider à la réception du vétéran de la liberté ; vinrent enfin les journées des dupes. Que faites-vous alors ? A l'exemple de vos honorés patrons *Perrier*, *Dupin* et consorts, vous conspirâtes dans votre cave et vos compatriotes doivent vous savoir gré de votre prudence ; il ne fallait pas exposer une tête si chère ! Mais dès que la victoire fut assurée, vous nous apparûtes comme un nouveau sauveur ; les Lyonnais se rallièrent autour de votre énorme chapeau. Ils vous élevèrent sur le pavois, vous fûtes proclamé maire de Lyon.

Le jour du danger était passé, et si la peur avait paralysé votre patriotisme, il devait se montrer dans tout son éclat dès qu'il n'y avait plus rien à craindre. Voilà ce que nous espérions ; avez-vous réalisé nos espérances ? Voyons...

Qu'avez-vous fait pour nous ?

Quels sont vos titres à notre reconnaissance ?

Vos caresses aux carlistes ? votre faiblesse envers le clergé ? vos intrigues contre l'honorable *Paulze-d'Ivoy* ? votre esprit de coterie ? votre haine pour toutes les institutions de juillet ? votre apathie lorsqu'il s'est agi de donner une forte organisation à notre garde nationale ? enfin, toutes vos menées pour obtenir une place aristocratiquement rétribuée ?

Député, vous avez réclamé la parole pour un fait personnel, vous avez crié à la calomnie parce que Lyon était dénoncé comme un foyer de carlistes et de congréganistes, vous ignorez donc qu'une femme qui vous est chère passe pour être la trésorière des crédules qui payent dix centimes par semaine pour la propagation de la foi ; vous ne savez donc pas que la police du département voisin en apprend plus au gouvernement sur les menées des incorrigibles que la police municipale du Rhône. Pourquoi feindre d'ignorer que les carlistes ont jeté le masque, qu'ils nous menacent, qu'ils se flattent tout haut d'avoir leur roi, leurs ministres, l'appui de la sainte-alliance ?

Vous avez sondé la profondeur de l'abîme dans lequel s'engloutissent chaque jour nos libertés. Rappelez-vous les lettres écrites à M. S. fabricant de Lyon, et dans lesquelles vous l'entreteniez des mille et une sottises du *Palais-Royal* (1). Vous connaissiez la vérité, il fallait la proclamer hautement à la tribune, vous ne l'avez pas fait. Député, vous avez trahi votre mandat. Un jour viendra où vos

(1) Texte littéral.

compatriotes vous demanderont compte de cette trahison.

Electeurs de l'Hôtel-de-Ville, qui avez accordé votre confiance à M. *Prunelle*, lisez ; voici un document historique :

Extrait des procès-verbaux de la commission de l'instruction publique.

Séance du 3 mai 1819.

La commission, vu les rapports à elle adressés par le recteur de l'académie de Montpellier, et par l'inspecteur général des études, en mission extraordinaire près de ladite académie, concernant les dilapidations commises dans sa bibliothèque ;

Vu les diverses pièces desquelles il résulte qu'un grand nombre d'ouvrages ont été enlevés de la bibliothèque, pendant qu'elle était sous l'inspection du sieur *Prunelle*, sans qu'il ait été justifié d'aucune autorisation à cet égard, ni que l'emploi qui a pu être fait des livres ainsi enlevés, ait été dûment constaté ; que le doyen n'a obtempéré à l'ordre qu'il avait reçu du recteur pour prendre des mesures relatives à cette dilapidation, qu'après que cet ordre a été appuyé d'une injonction positive du préfet ;

Vu la délibération de la faculté de médecine, du 1^{er} février 1819, par laquelle elle nomme membre de la commission chargée de vérifier l'état de la bibliothèque, le sieur *Prunelle* qui s'était emparé, depuis plusieurs années, des clés de ce dépôt, au préjudice des droits du bibliothécaire ;

Considérant qu'il résulte de ces pièces contre le sieur *Prunelle*, professeur, des préventions plus que suffisantes pour motiver une instruction devant le conseil académique ;

Arrête ce qui suit :

ART. III.

Le sieur *Prunelle* est suspendu de ses fonctions de professeur.

ART. IV.

La délibération de la faculté qui nomme le sieur *Prunelle* membre de la commission chargée de vérifier l'état de la bibliothèque, est annulée ; la faculté nommera un autre commissaire.

ART. VI.

Le conseil académique instruira, conformément au décret du 15 novembre 1811, sur la conduite tenue par le sieur *Prunelle*, relativement à la conservation de la bibliothèque, et ce notamment sur les faits exposés ci-dessus.

Pour extrait conforme :

Le secrétaire-général, PETITOT.

Rougissez maintenant, électeurs du juste-milieu. Députés prévaricateurs *Prunelle*, *Jars*, l'histoire a déjà gravé sur votre front ce mot :

RÉNÉGAT !....

M. SINGIER, DIRECTEUR

A Monsieur le Rédacteur de la Glaneuse.

Lyon, le 4 novembre 1831.

J'avais résolu de ne point répondre aux articles hostiles que depuis trois semaines le *Précurseur* semble prendre plaisir à diriger contre moi ; mais, comme chacun paraît surpris autant que vous, M. le rédacteur, qu'après m'avoir traité long-temps avec bienveillance, ce journal ait pu changer aussi subitement d'opinion à mon égard, je pense avoir deviné le mot de l'énigme, et je crois devoir le faire connaître au public.

Par une lettre du 10 octobre dernier, M. *Morin* réclama ses entrées gratuites aux deux théâtres, prétendant y avoir droit, non à la vérité comme juge-de-paix, mais bien comme gérant provisoire du *Précur-*

sur que M. B. de la Mathe, si malheureusement décédé, signait cependant à cette époque en la même qualité.

Je ne pus admettre cette prétention par la raison : 1° que les journalistes n'ont pas le droit d'exiger des entrées, et que celles que la direction leur accorde sont un simple témoignage d'obligeance ; 2° que déjà le *Précurseur* jouissait de QUATRE ENTRÉES DE FAVEUR, lorsque les autres journaux n'en avaient qu'une seule ; 3° que je regardais les fonctions de juge-de-peace comme incompatibles avec la qualité que prenait M. Morin de gérant responsable d'un journal politique ; 4° enfin que M. Morin s'était, sur la demande d'un de ses collaborateurs, formellement opposé à ce que le *Précurseur* me fût envoyé gratuitement, comme c'est l'usage. J'aurais bien pu alors, et j'aurais même dû par réciprocité de procédés, supprimer les quatre entrées dont je gratifiais, et gratifier encore aujourd'hui le *Précurseur* ; cela eût été plus naturel que d'en accorder une cinquième à M. Morin.

Dès le 12 octobre, surlendemain de ces explications, le *Précurseur* lança toutes ses foudres contre moi. Le refus de cette maudite entrée me dépouilla, comme par enchantement, de toutes les qualités qu'il avait lui-même bien voulu reconnaître en moi jusqu'à cette époque. L'homme qui, d'après lui, avait eu deux fois le bonheur de relever les théâtres de Lyon, et qui avait tenu la direction pendant dix ans avec honneur, ne fut plus à ses yeux qu'un homme dont la réputation était usurpée. Mon prédécesseur seul avait fait des prodiges et déployé de grands talens administratifs. Quant à moi, je jouissais, je profitais de son ouvrage et du fruit de ses capacités, j'imposais à la ville une subvention de 120,000 francs, etc. etc. Cependant il est constant que je n'ai rien offert ni rien demandé à l'administration municipale relativement à la future direction des théâtres.

Après des observations aussi injustes que déplacées sur la marche de mes répertoires et le choix des ouvrages que je crois devoir monter, le *Précurseur* ajoute doctoralement : *Vous devriez nous donner au moins une comédie nouvelle en 5 actes par mois.* Ne semblerait-il pas qu'aucune nouveauté n'a encore paru au Grand-Théâtre, quand chacun sait que, dans les quatre mois qui se sont écoulés depuis l'ouverture, nonobstant 42 rôles de débuts à concilier et la composition de mon répertoire ordinaire avec une troupe nouvelle, j'ai monté : *Antony, le Comte d'Egmont, le Possédé, les Rendez-vous, Guillaume-Tell et Obéron* ; sans parler du *Mariage par dévouement* et du *Dieu et la Bayadère* qui sont prêts à être joués.

Tout cela a bien exigé quelques soins ; mais n'importe ! à entendre le *Précurseur*, je suis un homme sans habileté et sans discernement ; je n'aurais pas dû donner la préférence à ces ouvrages-là, mais bien à tels ou tels autres. Ici paraît le bout de l'oreille de certains acteurs que le rédacteur anonyme dit avoir consultés ; car, suivant quelques artistes, on devrait toujours donner la préférence aux ouvrages dans lesquels ils ont de beaux rôles, sans s'inquiéter si ces ouvrages sont les meilleurs.

Je n'apporte, dit encore le *Précurseur*, ni intelligence, ni activité dans mon administration, car je devrais monter au Grand-Théâtre autant de nouveautés qu'aux Célestins. Comment un homme qui se pique de connaître le théâtre peut-il avancer sérieusement une semblable absurdité ? représente-t-on annuellement autant d'opéras comiques à Feydeau que de vaudevilles aux Variétés ?

Pour me résumer, il résulte encore, du refus fait à M. Morin de la maudite entrée qu'il demandait, que c'est moi qui empêche les concurrents à la direction de se présenter en foule, et que ma négligence compromet le sort des artistes. Je ne me croyais certes ni autant de pouvoir ni autant de cruauté ; je vous assure même au contraire, M. le rédacteur, que lorsque je me décidai à me charger encore de la direction pour cette année, c'était dans l'intention formelle d'être utile aux artistes que les talens de mon prédécesseur avaient laissés dans une position plus que défavorable, puisque, de l'aveu même du *Précurseur*, plusieurs d'entr'eux, ainsi que plusieurs employés, étaient restés sans engagements & sans pain (Feuilleton du 12 octobre). Le *Précurseur* affirme que les artistes se plaignent de moi aujourd'hui ; j'ai peine à le croire, et il me serait douloureux de le penser. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que malgré leur prétendu mécontentement, je n'ai qu'à me louer de leur zèle et de

leur amitié, et que j'aurai au moins la satisfaction de les laisser dans une situation meilleure que celle où je les ai trouvés.

J'abandonne au public, juge suprême de tout ce qui intéresse ses plaisirs, le soin d'apprécier ces explications, elles lui aideront peut-être à reconnaître l'auteur de certains articles du *Précurseur* et les motifs pleins de délicatesse et de loyauté qui les ont dictés ; il pourra estimer alors ce que vaut la justice de M. le juge-de-peace rédacteur qui, s'il n'est pas l'auteur des articles dans lesquels je suis attaqué, s'il ne partage point les opinions émises dans son journal, pourrait, ce me semble, en sa qualité de gérant, empêcher qu'elles n'y fussent publiées. Quant à moi, c'est la première et dernière fois que je répondrai aux articles que le *Précurseur* a dirigés, et qu'il dirigera sans doute encore contre mon administration et contre moi ; le public prononcera entre nous deux, et c'est à lui seul que je veux en appeler désormais pour le zèle et les soins que je mettrai toujours à mériter son suffrage.

Agrérez, monsieur le Rédacteur, l'expression de ma considération distinguée

SINGIER.



GRAND-THÉÂTRE.

Mardi prochain, au bénéfice de M. Gagnon, pour les premières représentations : *le Dieu et la Bayadère*, grand opéra en deux actes, orné de danse ; précédé du *Mariage par dévouement*, comédie en trois actes, en vers, de M. Rozier (de Lyon), représentée sur le théâtre de l'Odéon : on commencera par le *Grand-Père*, opéra en un acte.

On dit d'avance beaucoup de bien du *Dieu et la Bayadère* dans lequel M.^{lle} Ambrosine joue le rôle de la *Bayadère*. La comédie a obtenu un grand succès à Paris. Cette représentation ne peut manquer d'attirer du monde ; celle des *Célestins*, dont nous allons parler plus bas, devant avoir lieu mardi, la direction retardera l'une des deux pour ne pas compromettre les intérêts des bénéficiaires.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS.

On nous promet pour mardi prochain, au bénéfice de M. Barqui, les premières représentations : *le Favori ou la Cour de Catherine II*, vaudeville en trois actes, du théâtre du Vaudeville, par M. Ancelot ; *le Voleur*, vaudeville en un acte, du théâtre du Palais-Royal, par MM. Carmouche et de Courcy ; *Agathe ou l'éducation et le naturel*, vaudeville en deux actes, du théâtre des Variétés, par M. Victor Ducange.

Le *Favori* doit obtenir un succès de vogue ; le rôle de Catherine II est confié à M.^{lle} Favre, c'est dire d'avance qu'il sera joué avec tout le talent que nous connaissons à cette dame.

Il y aura foule aux Célestins, et nous félicitons d'avance le bénéficiaire dont le talent et le zèle seront récompensés.

GLANE.

M. Jars va être nommé pair de France, et M. Prunelle père de la foi.

— Le conseil municipal va être composé de médecins. Le juste milieu sera bien servi.

— Désormais on ne pourra attaquer ni M. Jars ni M. Prunelle, car il est écrit : *tes père et mère honoreras.*

— On a calculé qu'avec le chapeau de M. Prunelle on pouvait faire deux douzaines d'éteignoirs.

— On imprime en ce moment un ouvrage intitulé : *Histoire de M. Prunelle pendant la révolution de juillet.* Cela ressemble à un conte.

J. A. GRANIER, Rédacteur-Gérant.